

Programme de relève et de réduction de la détresse des soignants

Fiche de renseignements du patient / soignant

Qu'est-ce que le Programme de relève et de réduction de la détresse des soignants?

Votre coordonnateur de soins a déterminé que vous êtes admissible au Programme de relève et de réduction de la détresse des soignants. Le programme prévoit un soutien supplémentaire fourni par les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) pour assurer un répit temporaire aux soignants, réduire le fardeau de ces derniers et/ou éviter l'épuisement professionnel.

Quelles activités les préposés aux services de soutien à la PSSP peuvent-ils entreprendre?

Dans le cadre de ce programme, les PSSP peuvent aider le patient à effectuer des activités telles que les soins personnels, l'entretien ménager léger, les activités de stimulation du patient (comme jouer aux cartes ou faire une marche), la préparation de repas, etc.

Les PSSP ne sont pas en mesure de transporter des patients dans un véhicule automobile, d'effectuer des tâches ménagères lourdes, d'assurer l'entretien de leur maison, de se rendre à des rendez-vous médicaux à la place du soignant ou à d'autres activités comportant un risque élevé ou pour lesquelles les PSSP ne sont pas formés/assurés.

À quoi puis-je m'attendre du programme?

Vous travaillerez ensuite directement avec l'agence du fournisseur de services pour coordonner le service et organiser un emploi du temps qui répond à vos besoins en tant que soignant et à ceux du patient, en tenant compte de la disponibilité du personnel. Si vous souhaitez modifier l'horaire, vous communiquez directement avec l'agence du fournisseur de

services. Un préavis de tout changement (de préférence de 10 à 14 jours) doit être donné au fournisseur.

Pendant combien de temps puis-je bénéficier de ces heures supplémentaires de répit pour les soignants?

Les heures de réduction de la détresse pour les soignants sont fournies à titre temporaire, pour une période de six mois. Si à la fin des six mois, vous avez encore besoin d'heures supplémentaires, veuillez communiquer avec votre coordonnateur de soins qui évaluera votre situation et déterminera les prochaines étapes.

Est-ce que cela a un impact sur les services du Santé Ontario à domicile que je reçois actuellement?

Ce programme n'a aucune incidence sur les autres services que vous recevez du Santé Ontario à domicile.

Personne-ressource

Communiquez avec le coordonnateur de soins au 613 745-5525 pour toute question concernant notre services • ontariosanteadomicile.ca